



LAUSANNE
c'est mon choix!

Lausanne, le 28 janvier 2021

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES COMMERCANTS LAUSANNOIS MONTRE L'EXEMPLE ET APPELLE LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS À ANNULER LEURS LOYERS COMMERCIAUX.

Les autorités fédérales ont annoncé, le 13 janvier dernier, la fermeture des commerces ne vendant pas des biens de consommation courante, et ce jusqu'au 28 février prochain. Aujourd'hui, les commerçants de détail sont plongés dans l'incertitude et leurs revenus sont réduits à néant. Une exonération du paiement des loyers commerciaux pour les semaines à venir est une mesure capitale pour leur survie.

Au vu de l'impossibilité matérielle d'utiliser les surfaces commerciales qu'ils louent, les commerçants rencontrent des problèmes de liquidités. Par conséquent, et sans mesures supplémentaires visant à alléger leurs charges fixes, beaucoup de commerces seront contraints de fermer boutique. Pour leur venir en aide, la Société coopérative des commerçants lausannois (SCCL), propriétaire de baux commerciaux, a pris la décision d'annuler ses loyers pour les commerçants fermés entre le 18 janvier et le 28 février. Cette mesure pourrait être reconduite si les délais fixés dans l'ordonnance fédérale devaient être prolongés.

Par esprit d'entraide, la SCCL appelle solennellement tous les propriétaires de locaux commerciaux à annuler leurs loyers pour toute la période touchée par l'obligation de fermeture des commerces. Dans le même temps, la SCCL salue les acteurs ayant déjà communiqué leur soutien au secteur du commerce de détail, comme la Ville de Lausanne qui a annoncé l'annulation des loyers commerciaux.

Le Conseil d'Etat vaudois a tenu une conférence de presse le 14 janvier dernier. A cette occasion, les Conseillers d'Etat ont appelé les bailleurs commerciaux et les locataires à trouver des arrangements pour les loyers. Lors du premier semi-confinement en 2020, très peu de bailleurs avaient effectivement accordé une annulation ou une baisse de loyer à leurs locataires – et ce malgré une proposition de prise en charge partielle des frais par le conseil d'Etat vaudois.

Aujourd'hui, les commerçants se retrouvent à nouveau face à l'impossibilité d'exploiter leur surface commerciale. Sans rentrées financières, la trésorerie des entrepreneurs est très fortement mise à mal. Les pertes accumulées sur l'année 2020 rendent cette situation encore plus difficile. En effet, un récent sondage de la SCCL à ses 350 membres démontre que 40% des enseignes ont réalisé une année 2020 en perte de plus de 20% du chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente.

La Société coopérative appelle également les autorités cantonales et fédérales à prendre des mesures et proposer des options d'indemnisation pour les loyers commerciaux.

Pour terminer, la SCCL tient à souligner que cette décision représente avant tout un investissement pour l'avenir. Si la crise sanitaire perdure, l'économie ne pourra que déplorer la fermeture définitive de nombreuses surfaces commerciales. Déjà plusieurs commerçants songent à remettre leur affaire. Il est évident qu'aucun bailleur n'a intérêt à précipiter une faillite et par ricochet à se retrouver confronté à une vacance de ses locaux. Enfin, la SCCL souhaite mettre en exergue que c'est la pérennité du tissu économique régional qui est en jeu. Celui-ci est constitué à 99 % de PME de moins de 250 collaborateurs, générant les deux tiers des emplois.

Face à ce chaos, il est de la responsabilité de chacun de prendre des mesures de soutien rapides et proportionnées.

Société coopérative des commerçants lausannois :

M. Filippo Botticini, Président – 079 395 3353 – f.botticini@commerçants-lausannois.ch

M. Tomé Varela, Secrétaire général – 079 909 4932 – tvarela@centrepatronal.ch